

Rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	33 525 715,98	33 525 715,98
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		33 525 715,98	33 525 715,98
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 035 155,26	51 035 155,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		51 035 155,26	51 035 155,26
TOTAL DU BUDGET (4)		84 560 871,24	84 560 871,24

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 51 M€

Les dépenses de fonctionnement se dressent comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Type de chapitre	BP21	BP22	BP 2023	BP24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	REEL	10 370 612.00 €	10 763 858.00 €	12 540 035.30 €	12 908 809.78 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	REEL	21 305 907.00 €	21 305 907.00 €	22 500 000.00 €	25 000 000.00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	REEL	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	ORDRE	4 230 465.00 €	7 896 760.69 €	3 668 278.99 €	4 352 189.24 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ORDRE	1 700 000.00 €	2 000 000.00 €	2 100 000.00 €	2 600 000.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	REEL	5 340 250.00 €	5 706 615.00 €	6 118 661.37 €	5 562 156.24 €
66	CHARGES FINANCIERES	REEL	550 000.00 €	460 000.00 €	570 000.00 €	561 000.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	REEL	255 000.00 €	118 500.00 €	15 000.00 €	21 000.00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	REEL		410 957.06 €	112 446.23 €	
		TOTAL	43 752 234.00 €	48 692 597.75 €	47 654 421.89 €	51 035 155.26 €

Le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 4.3 M€ (soit un taux d'épargne brute de 13.4%). Il est la principale source d'autofinancement et correspond aux fonds propres en fonctionnement transférés en investissement et prévus au chapitre 023-virement entre sections.

Faits marquants :

Le budget de l'exercice 2023 consacré au chapitre 011- charges à caractère général est en hausse de 369 K€ (+2.9%).

Afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant des arbitrages ont été réalisés sur les dépenses de fonctionnement permettant de limiter les dépenses.

Le budget 2024 intègre cependant de nouvelles actions telles que :

- le nouveau marché de propreté urbaine d'un montant annuel de 900 K€,
- le schéma directeur informatique (220 K€),
- le Club 24 en lien avec les jeux Olympiques (70 K€),
- l'action « Dans nos pas » (59 K€),
- la création d'un relais petite enfance.

Les dépenses de personnels (chapitre 012-charges de personnels et frais assimilés) inscrites au budget primitif de l'exercice 2024 s'évalueront à 25 M€ versus une réalisation à 23 M€ en 2023 soit de plus de 8%.

Au niveau national, la rémunération des agents de droit public a été fortement impactée en 2023 par diverses mesures de revalorisations :

- la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 pour 604 012 € ;
- la revalorisation des agents de catégorie B au 1^{er} septembre 2022 pour 15 691 €;
- la revalorisation des catégories C en portant l'indice minimal à 353 puis en mai 2023 à 361;
- l'augmentation du point d'indice de 1.5% ;
- la revalorisation indiciaire sur le bas des grilles ;
- le gain de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents.

Ces effets impacteront en année pleine le budget 2024. Par ailleurs, la structuration de l'administration a conduit à renforcer certains services notamment les fonctions ressources.

L'évolution de -556 K€ sur le chapitre 65-autres charges de gestion courante entre le budget de l'exercice 2023 et le budget de l'exercice 2024 provient :

- D'une régularisation comptable effectuée en 2023 sur une subvention relative à l'école maternelle Coulon pour 288 K€ ;
- D'un choix de faire l'acquisition des licences du packs office afin d'éviter d'affecter la section de fonctionnement pour 83K€ ;
- De l'arrêt de la contribution au CSID pour 138K€ et à l'orange bleue pour 66k€ à la faveur de l'ouverture d'un centre social sur la commune de Montfermeil.

La contribution au fonds de compensation des charges territoriales s'établira à 3 198 K€ et augmentera sous l'effet mécanique de la revalorisation des bases fiscales (soit +3.9 % comme abordé précédemment).

FCCT SOCLE						
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024
Part qui suit l'évolution des bases	0.7012	2 840 325.00 €	7.10%	3.90%	2 133 042.04 €	2 216 230.68 €
Part qui ne suit pas l'évolution des bases	0.2988	2 840 325.00 €	0.00%	0	848 689.11 €	848 689.11 €
TOTAL					2 981 731.15 €	3 064 919.79 €

FCCT COMPETENCES				
Compétences 2022	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024
76 334.00 €	7.10%	3.90%	81 753.71 €	84 942.11 €

FCCT NOUVELLES COMPETENCES				
dlect	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024
54 650.00 €	7.10%	3.90%	29 265.08 €	48 650.26 €

	2023	2024
TOTAL	3 092 749.94 €	3 198 512.16 €

La contribution à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimée à 744K€. Cette dernière est en constante évolution et a augmenté de 156 K€ en deux ans.

Le montant des charges financières (chapitre 66) est évalué en fonction de l'encours de dette pour s'établir à 561 K€.

Les provisions (chapitre 68-dotations aux amortissements et aux provisions) seront ajustées lors du prochain acte budgétaire.

Les opérations prévues au chapitre 042-opérations d'ordre transfert entre sections n'affectent pas l'équilibre budgétaire total. Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 2.6M€.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 51 M€

Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

Chapitre	Libellé Chapitre	Type de chapitre	BP21	BP22	BP 2023	BP24
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	REEL	150 000.00 €	235 000.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ORDRE	15 000.00 €	330 000.00 €	230 000.00 €	146 000.00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	REEL	2 479 600.00 €	2 237 374.00 €	2 760 038.82 €	3 661 853.28 €
73	IMPOTS ET TAXES	REEL	25 779 796.00 €	28 442 616.75 €	5 767 405.00 €	5 518 444.84 €
731	FISCALITE LOCALES	REEL			25 407 142.68 €	28 364 278.90 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	REEL	14 731 838.00 €	11 228 085.00 €	12 636 321.39 €	12 553 040.24 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	REEL	571 000.00 €	515 150.00 €	456 600.00 €	449 538.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	REEL		0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	REEL	25 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	REEL		5 695 372.00 €	96 914.00 €	
	TOTAL		43 752 234.00 €	48 692 597.75 €	47 654 421.89 €	51 035 155.26 €

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Nature (C)	Nature (L)	BP21	BP22	BP 2023	BP24
74	7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 305 832.00 €	3 343 278.00 €		
74	74111	Dotation forfaitaire des communes			3 434 000.00 €	3 443 000.00 €
74	741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes			5 255 000.00 €	5 377 000.00 €
74	741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUN			682 000.00 €	649 000.00 €
74	74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 877 944.00 €	5 005 983.00 €		
74	74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	654 144.00 €	672 531.00 €		
74	744	FCTVA	154 717.00 €	120 000.00 €	300 000.00 €	189 000.00 €
74	74833	ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES			108 575.00 €	122 000.00 €

Chapitre	Nature (C)	Nature (L)	BP21	BP22	BP 2023	BP24
73	73111	Impôts directs locaux	18 994 987.00 €	21 611 302.75 €		
73	73211	Attribution de compensation			3 424 405.00 €	3 424 405.00 €
73	73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 424 405.00 €	3 424 405.00 €		
73	73222	FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-	2 217 904.00 €	2 230 409.00 €		
73	73331	Communes (FSRIF)			2 343 000.00 €	2 094 000.00 €
73	7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	700 000.00 €	800 000.00 €		
731	73111	Impôts directs locaux	18 994 987.00 €	21 611 302.75 €	23 882 842.68 €	27 177 978.90 €
731	73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutatio			1 050 000.00 €	750 000.00 €

Faits marquants :

Les produits de service, du domaine et des ventes diverses, c'est-à-dire principalement les recettes perçues auprès des usagers (chapitre 70-produits de services, du domaine et ventes diverses) évolueront à la hausse entre le budget 2024 et le budget 2023 notamment du fait de la réintégration de la facturation de la restauration scolaire au budget communal et non plus au SIVU CMRD.

Concernant les dotations (chapitre 74-dotations, subventions et participations), les évolutions reprises dans le Débat d'Orientation Budgétaire (à partir du Projet de Loi des Finances) sont les suivantes :

- la quasi-stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (+9 K€ vs perçu en 2023) ;
- le recul de la Dotation Nationale de péréquation (-33 K€ vs perçu en 2023) ;
- la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (+119 K€ vs perçu en 2023) ;
- la Dotation Politique de la Ville au titre de l'exercice 2024 ne fait pas l'objet d'une inscription par mesure de prudence et au regard de sa forte volatilité. Les recettes antérieures au titre de la DPV font l'objet d'inscriptions en reports ou de rattachements au titre du compte administratif de l'exercice 2023.

Pour rappel et comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, la réforme du potentiel financier entrainera une perte de dynamique en matière de dotations qui sera de l'ordre de 0.7 M€ par an en 2028. Sur la période 2022-2029 la perte de dotations est de plus de 3M€ dont les $\frac{3}{4}$ concernent l'attribution du FSRIF.

L'ensemble des taxes et de la fiscalité (chapitre 73-impôts et taxes et 731-Fiscalité locale) progressent de 8.7 % entre le BP2023 et le BP2024 :

- Du fait de la réforme du potentiel financier le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France marquera une baisse versus la notification de l'année précédente de 163 K€ ;
- La revalorisation des bases résultante de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sera de 3.9% et contribuera à 1.2 M€ de recettes fiscales supplémentaires versus réalisation 2023 ;
- Les taux de fiscalité directe à savoir les taux fonciers bâti, non bâti et d'habitation sur les résidences secondaires progresseront de 15%, le concours de cette évolution participera à 1.9 M€ de recettes supplémentaires.

En effet, les effets exogènes pèsent sur les dépenses de fonctionnement. Ces dernières progressent principalement du fait de l'évolution de la masse salariale (+8% du CA 2023 au BP 2024) qui est impactée par des mesures comme l'évolution du point d'indice et les refontes successives des grilles.

La dernière évolution des taux de fiscalité remonte à 2015 avec un retour aux taux précédents en 2019. Le taux actuel de la commune de Montfermeil **est le 5^{ème} plus faible du Département avec un taux de 32.51%** quand le 1^{er} Vaujours a un taux de 23.97% et le dernier (40^{ème}) Bobigny a un taux de 49.92% **et génère le 2^{ème} produit par habitant (387€/an/hab) le moins important de la Seine-Saint-Denis** quand le 1^{er} Clichy-sous-Bois perçoit 307€/an/hab et le dernier (40^{ème}) Tremblay-en-France perçoit 1550€/an/hab et ce, alors que la population est demandeuse de services publics.

L'épargne dégagée par la section de fonctionnement est le premier levier de financement de la section d'investissement. Ainsi, le recours à l'emprunt doit être contenu car les taux sont dissuasifs et les intérêts viennent grever les dépenses de fonctionnement (ainsi par exemple un prêt d'un montant d'1 million d'euros sur 20 ans coûte 437 000€ d'intérêts ; ne pas avoir à emprunter 1M€ sur 20 ans c'est économiser 437 000 €).

La recherche de l'équilibre budgétaire 2024 s'est traduite par des arbitrages importants sur la section de fonctionnement.

Par ailleurs, la collectivité doit pour pouvoir répondre aux enjeux d'un service public de qualité et de proximité, s'engager dans un plan d'optimisation de ses ressources financières et de ses moyens qui reposera sur 4 axes :

- 1^{er} axe : Renforcer l'efficacité du processus achat ;
- 2^{ème} axe : Moderniser les processus administratifs ;
- 3^{ème} axe : Renforcer nos actions sur les recettes ;
- 4^{ème} axe : Contenir la masse salariale.

L'augmentation des taux de fiscalité locale s'impose donc comme le dernier recours pour la commune de conserver des indicateurs financiers sains et d'anticiper un effet ciseau qui va poursuivre son accroissement (augmentation des dépenses sous l'effet de l'inflation et baisse annoncée des recettes).

Les autres prévisions de recettes qui composent le chapitre 73-impôts et taxes sont basées sur les réalisations de l'exercice 2023.

Le chapitre 75-Autres produits de gestion courante comprend entre autres les revenus des immeubles pour lesquels la prévision s'est référée aux recettes perçues au titre de l'exercice 2023 hors événements exceptionnels.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 33.5 M€

Les dépenses de la section d'investissement se dressent comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Type de chapitre	BP21	BP22	BP 2023	BP24
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ORDRE	5 000.00 €	330 000.00 €	230 000.00 €	146 000.00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	MIXTE	700 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €	4 257 000.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	REEL	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	REEL	3 725 000.00 €	4 180 000.00 €	4 375 739.40 €	4 126 287.89 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	REEL	1 467 252.00 €	1 303 500.00 €	1 041 400.00 €	2 060 258.77 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	REEL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	145 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	REEL	9 870 312.00 €	11 386 693.00 €	6 813 320.00 €	10 312 169.32 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	REEL	6 746 051.00 €	1 997 800.00 €	3 840 000.00 €	11 279 000.00 €
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	REEL	72 500.00 €	0.00 €	0.00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	REEL	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	300 000.00 €	1 000 000.00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	REEL	950 000.00 €	200 000.00 €		
45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	REEL			200 000.00 €	200 000.00 €
	TOTAL		24 536 115.00 €	20 397 993.00 €	17 002 059.40 €	33 525 715.98 €

Le montant total des opérations d'équipement de 23.8 M€ se ventile sur les différents chapitres de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Chapitre	BP24
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 060 258.77 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	145 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 312 169.32 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 279 000.00 €
	TOTAL	23 796 428.09 €

Les principales dépenses d'équipement hors Autorisations de programmes et crédits de paiements (dont le vote fait l'objet d'une délibération à part) sont les suivantes :

Projets majeurs en investissement	
LIEU / PROJET	Montant inscrit au BP 2024
RESERVES FONCIERES	2 000 000.00 €
TRAVAUX SUR DIVERS BATIMENTS	6 481 000 €
Dont :	
• Elémentaire Curie	2 491 000 €
• Hôtel de ville	800 000 €
• Maternelle Ferry (extension)	564 000 €
• Salle de Danse	205 000 €
DEMOLITION DU 32 RUE PAUL BERT ET CREATION D'UN SQUARE NOUVEAU	550 000 €
ESPACES VERTS	455 000.00 €
FLOTTE VEHICULE	300 000.00 €
TRAVAUX SUR DIVERSES VOIES HORS APCP	2 390 000.00 €
INVESTISSEMENTS LIES A LA SECURITE (POLICE)	95 800 €
PROJETS INFORMATIQUES	581 279.00 €

Les dépenses relatives aux opérations d'équipement suivies en AP/CP s'élèvent à 18.3 M€ et se présentent de la manière suivante :

Intitulé du programme	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant des Crédits de paiement (CP)			
		2023	2024	2025	2026
Programme Bâtiments	9 048 000.00	253 155.62	3 048 945.45	5 436 416.02	309 482.91
Programme voirie	9 263 000.00	21 550.68	5 707 089.32	3 174 360.00	360 000.00
Total	18 311 000.00	274 706.30	8 756 034.77	8 610 776.02	669 482.91

Pour rappel, les crédits de paiements représentent les fractions annuelles prévues au titre des programmes et opérations.

Les crédits de paiements prévus en 2024 s'élèvent à 8.8 M€ et comprennent :

- 4.7 M€ pour la phase principale des travaux de l'éclairage public ;
- 1.0 M€ pour le démarrage des travaux de la rue Daniel Perdrigé ;
- 1.2 M€ au titre de l'extension de l'école maternelle Eluard ;
- 871 K€ pour la création de la salle de musculation au stade Henri Vidal ;
- 310 K€ pour la réfection des toitures et façades du Club de Tennis ;
- 474 K€ au titre de la réfection des toitures du centre de loisirs Moulinsart ;
- 130 K€ au titre de la création du tiers lieu numérique ;
- 40 K€ pour les études relatives à la rénovation du Pavillon Simon.

Enfin, le remboursement en capital de la dette (chapitre 16-emprunts et dettes assimilés) représentera un montant de 4.1 M€.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 33.5 M€

Les recettes de la section d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Type de chapitre	BP21	BP22	BP 2023	BP24
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	ORDRE	4 230 465.00 €	7 896 760.69 €	3 668 278.99 €	4 352 189.24 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ORDRE	1 700 000.00 €	2 000 000.00 €	2 100 000.00 €	2 600 000.00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	MIXTE	700 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €	4 257 000.00 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	REEL	2 351 781.00 €	2 341 781.00 €	2 218 480.00 €	1 650 000.00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	REEL	1 486 299.00 €	0.00 €	117 600.00 €	1 684 802.56 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	REEL	12 117 570.00 €	6 959 451.31 €	8 197 700.41 €	17 781 724.18 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	REEL	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	300 000.00 €	1 000 000.00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	REEL	950 000.00 €	200 000.00 €		
45412	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	REEL			200 000.00 €	200 000.00 €
		TOTAL	24 536 115.00 €	20 397 993.00 €	17 002 059.40 €	33 525 715.98 €

Les faits marquants :

Le chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves comprend 1.4 M€ au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (2 M€ au BP 2023), le montant 2024 est basé sur les dépenses d'équipement réalisées en N-1. Ainsi, l'année 2023 a été impactée par le non-achèvement de l'école maternelle Ferry. Ce chapitre comprend également 250 K€ au titre de la taxe d'aménagement.

L'inscription réalisée au chapitre 13 – Subventions d'investissement de 1.7 M€ intègre les recettes relatives aux subventions d'investissement dans le cadre des autorisations de programme. Les recettes sont inscrites en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Les crédits de paiement sont évalués pour l'année 2024 de la manière suivante :

- 1.2 M€ pour l'opération d'éclairage public,
- 216 K€ pour l'opération de réfection des toitures et façades du Club de Tennis,
- 120 K€ pour l'opération d'extension de l'école Maternelle Eluard.

Les autres recettes notifiées au titre des subventions d'investissement sont inscrites en report et figureront au budget supplémentaire. Enfin le produit des amendes de police est estimé à 140 K€.

Enfin certaines inscriptions sont équilibrées en dépenses et en recettes :

- Opérations patrimoniales (chapitre 041) estimées à 4.3 M€ dont 3.7 M€ sont relatifs à la rétrocession du Parking Souterrain, 325 K€ sont prévus pour l'intégration des frais d'études en immobilisations en cours et 200 K€ correspondent aux avances versées sur immobilisations ;
- Opérations liées aux amortissements (chapitre 040) estimées à 2.6 M€ ;
- Dépôt et cautionnements (chapitre 27) estimés à 1 M€ ;
- Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) sont estimées à 200 K€ par exemple pour des opérations liées aux périls imminents.

Le virement de la section de fonctionnement est de 4.3 M€ et le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 17.8 M€. Le taux d'épargne brute s'élève à 13.4%.

IV. COUVERTURE DU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE PAR DES RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	4 157 287,89	4 157 287,89
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 602 189,24	9 602 189,24
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 444 901,35	5 444 901,35

La couverture des dépenses par des ressources propres est respectée.